



Membres en exercice	27
Membres présents	16
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/01

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire : exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Jérôme LABORIE, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN (arrivée à 19h30), Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Christophe ERMOLENKO, Elisabeth MOULY MANETAS, Aurélie PACE

Secrétaire de séance : Jérôme FABRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 février 2024,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport orientant sur le budget de la Commune,

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240229-202401-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

- De dire que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat et mis à disposition du public,
- De demander à Monsieur le Maire de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000

MONTPELLIER ou par voie
démattée. Accusé de réception en préfecture
103621403366-20240228-202401
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024
citoyens sur le site www.montpellier.fr) dans
un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240229-202401-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



Débat d'Orientation Budgétaire 2024

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023
- b) Les orientations pour 2024

Préambule

La commission finances s'est réunie le 15 février 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT). L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence du DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois précédant l'examen du budget pour les autres collectivités et établissements

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit ainsi :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il convient donc de formaliser un vote.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Le contexte économique

Situation nationale

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain.

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire, le gouvernement doit répondre à un triple défi : la crise inflationniste, l'impératif catégorique de désendetter le pays, et la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation.

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027. Pour atteindre l'objectif, l'Etat mise sur des économies à hauteur de 16Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique, sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Si le déficit public s'établit à près de 125 milliards en 2022, après 162 milliards en 2021 et 208,2 milliards en 2020, la dette, elle dépasse désormais les 3 000 milliards d'euros. Rapportée au PIB, elle est certes en légère baisse depuis 2020 mais reste toujours au dessus des 100% avec 112,5% au 31 mars 2023.

Le taux de chômage, historiquement bas, remonterait un peu en 2024 et 2025, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique. Le taux de chômage se stabiliserait en 2023 autour de 7,1% avant de progresser modérément en 2024 à 7,4% pour atteindre 7,6% en 2025, un niveau qui demeure nettement inférieur à son niveau pré-covid.

L'économie française devrait pouvoir sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique reste marqué.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Loi de Finances pour 2024

Les finances des collectivités locales

La loi de finances traduit les orientations budgétaires et fiscales du gouvernement pour l'année 2024.

Elle est marquée par la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public et l'augmentation des investissements en faveur de la transition écologique.

Les principales mesures qu'il faut retenir :

-Trois chantiers prioritaires

Le régalién : armée, sécurité, justice. Ce budget se verra doté de 4 milliards d'euros supplémentaires et permettra notamment de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de disposer de moyens humains destinés à la justice (+1 961 ETP)

La transition écologique : Le budget sera porté à 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires.

L'éducation et la formation : Il atteindra 5,5 milliards d'euros avec la revalorisation des salaires des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du « pacte enseignant » pour 2024 avec un coût annuel de 1,9 milliards d'euros.

-Protéger les Français face à l'inflation

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, différentes aides de solidarité seront indexées sur l'inflation pour un coût de 18 milliards d'euros. Il s'agit de l'allocation aux adultes handicapés, des aides aux logements, de l'aide au retour à l'emploi, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou encore du revenu de solidarité active.

Une indemnité carburant travailleur devrait être mise en place en 2024 et pourrait concerner 4,3 millions de français. Cette indemnité représenterait 100€ par véhicule soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant 6 mois pour un automobiliste moyen.

La création du dispositif Ma Prime Adapt' dès le 1^{er} janvier 2024 permettra de soutenir l'accessibilité et l'adaptation des logements privés.

La mise en place de diverses mesures telles que la revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux pour les étudiants les plus précaires et la pérennisation de la tarification à 1€ dans les restaurants universitaires.

Loi de Finances pour 2024

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

- Accélérer la transition écologique

Face à l'urgence climatique, le gouvernement abonde le budget de 7 milliards d'euros pour le porter à 40 milliards pour 2024.

Parmi les principales mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2024, on retiendra :

-la rénovation énergétique des logements ainsi que la sortie des énergies fossiles. Ce sont les 2 piliers du dispositif MaPrimeRénov avec un budget de 5 milliards d'euros et un objectif de 200 000 rénovations dès 2024,

-Le verdissement du parc automobile avec un meilleur ciblage des dispositifs d'aides aux ménages,

-Le soutien au déploiement de la planification écologique dans les territoires avec le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique,

-La décarbonisation de l'industrie verte et le soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane,

-La préservation de la biodiversité et des plans d'eau.

-Une maîtrise des dépenses publiques

Le gouvernement identifie le désendettement comme le principal défi de 2024. La loi de finances 2024 se veut plus sobre que celle de 2023 avec des économies estimées à 16 milliards d'euros malgré un contexte toujours inflationniste.

La maîtrise de la dépense publique sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales devraient être associées à cette maîtrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5% à l'inflation. Cette mesure se fera sans contrat ni sanctions.

Loi de Finances pour 2024

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

-Les mesures pour les collectivités

Le montant de la hausse de la DGF des communes (dotation globale de fonctionnement) serait de 220 millions en 2024. Ainsi, 60% des communes verront leur dotation augmenter en 2024.

La loi de finances 2024 instaure un nouveau zonage pour la taxe sur les logements perçue par l'Etat. En raison de ce nouveau zonage, des communes qui avaient institué cette taxe pourraient en perdre le bénéfice. Un mécanisme de compensation intégrale de la suppression de la THLV pour les communes concernées sera créé.

5,5 millions seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

2 milliards seront destinés au soutien des collectivités au travers de la DETR, DSIL, FNADT.

Le dispositif « fonds vert » sera prolongé et renforcé avec une allocation de 2,5 milliards d'euros.

Les dépenses d'aménagement seront réintégrées dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA. Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les orientations budgétaires Analyse rétrospective 2020-2023

La chute vertigineuse des dotations de l'Etat notamment la dotation globale de fonctionnement, avec la perte totale de DGF de 2020 à 2023

Les pénalités versées par la commune au titre de la loi SRU, entre 2015 et 2022, qui se sont élevées à 1 272 342 EUROS ce sont vues réduites en 2023

L'augmentation des taux de fiscalité (sur exercice 2021) assortie de la suppression de la taxe d'habitation (mis à part les résidences secondaires et les logements vacants)

La mise en œuvre des préconisations de la chambre régionale des comptes (CRC) en 2015 sur les finances de la collectivité et la gestion des ressources humaines

La mise en œuvre d'un programme d'investissement en correspondance avec l'Analyse des Besoins Sociaux effectuée en 2022 par le cabinet Hérault Ingénierie.

La crise inflationniste et énergétique

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

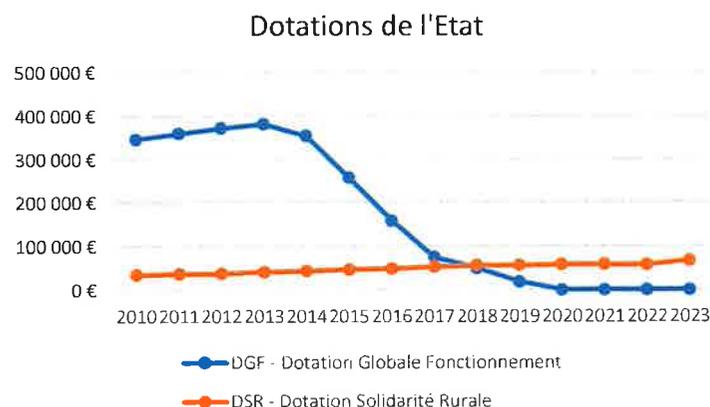
B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Sur l'année 2023, la prise en compte des éléments externes et internes a induit :

- La suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF passée de 382 614 euros en 2013 à 0 euro en 2023) Une augmentation significative de la Dotation de Solidarité Rurale pour un montant de 67 564€



	DGF - Dotation Globale Fonctionnement	DSR - Dotation Solidarité Rurale
2010	347 559 €	35 928 €
2011	360 445 €	38 140 €
2012	373 476 €	39 114 €
2013	382 614 €	42 445 €
2014	355 455 €	44 226 €
2015	258 416 €	47 851 €
2016	158 550 €	49 327 €
2017	75 625 €	53 510 €
2018	49 812 €	56 643 €
2019	18 863 €	56 620 €
2020	0 €	58 617 €
2021	0 €	58 686 €
2022	0 €	58 047 €
2023	0 €	67 564 €

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

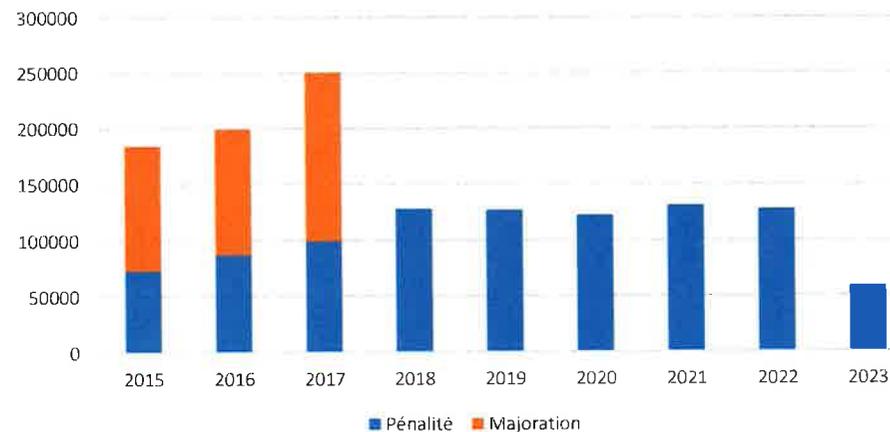
a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

- Une baisse conséquente du prélèvement au titre de la loi SRU, pour un montant de 58 931€

	Pénalité	Majoration
2015	73 766€	110 649€
2016	87 850€	112 079€
2017	100 403€	150 605€
2018	128 218€	
2019	127 156€	
2020	122 723€	
2021	131 133€	
2022	127 760€	
2023	58 931€	

Pénalité "logement sociaux" - Art 55 loi SRU



SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023
- b) Les orientations pour 2024

- Le maintien des taux de fiscalité locale

2023	TFB	TFB avec taux département 21,45%	TFNB
Bassan	23,12%	44,57%	63,75%
Béziers	26,54%	47,99%	60,06%
Boujan-sur-Libron	18,06%	39,51%	65,33%
Cers	21,77%	43,22%	57,81%
Corneilhan	18,73%	40,18%	58,74%
Coulobres	23,00%	44,45%	70,84%
Espondeilhan	22,46%	43,91%	54,12%
Lieuran-lès-Béziers	18,88%	40,33%	55,80%
Lignan-sur-Orb	18,40%	39,85%	79,00%
Montblanc	25,60%	47,05%	83,13%
Sauvian	26,00%	47,45%	71,66%
Sérignan	29,22%	50,67%	113,73%
Servian	18,86%	40,31%	70,00%
Valras-plage	19,60%	41,05%	37,36%
Valros	21,19%	42,64%	64,98%
Villeneuve-lès-Béziers	20,59%	42,04%	49,96%

En vert : les taux inférieurs à ceux de Villeneuve-lès-Béziers

En rouge : les taux supérieurs à ceux de Villeneuve-lès-Béziers

Décisions locales

La commune poursuivra les économies de fonctionnement, et n'augmentera pas les taux d'imposition en 2024.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

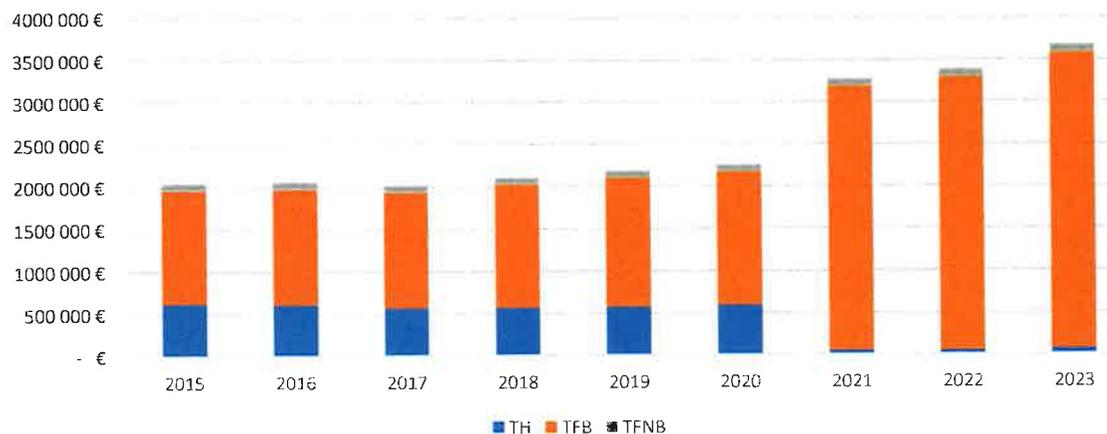
a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Focus sur les produits de la fiscalité locale (part communale)

	TH	TFB	TFNB	TOTAL TAXES
2015	631 668 €	1 337 289 €	79 141 €	2 048 098 €
2016	616 670 €	1 363 582 €	80 831 €	2 061 083 €
2017	571 772 €	1 374 092 €	74 125 €	2 019 989 €
2018	573 010 €	1 463 252 €	72 622 €	2 108 884 €
2019	583 748 €	1 527 693 €	74 232 €	2 185 673 €
2020	602 450 €	1 579 551 €	75 446 €	2 257 447 €
2021	58 505 €	3 139 866 €	79 593 €	3 277 964 €
2022	59 001 €	3 246 563 €	83 458 €	3 389 022 €
2023	70 978 €	3 516 767 €	94 241 €	3 681 986 €

Produits de la fiscalité locale



SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

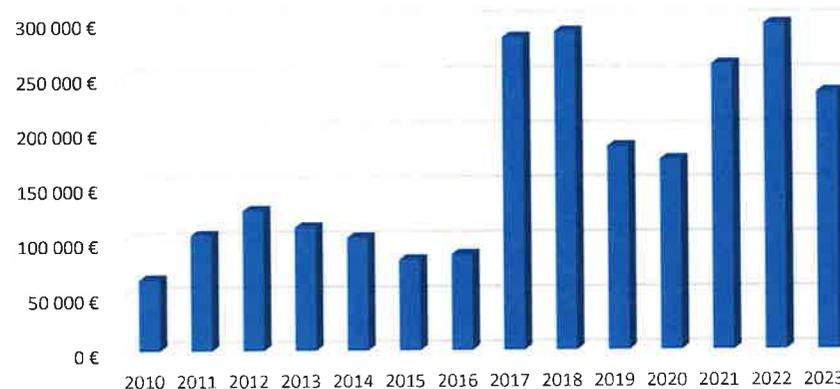
- a) Analyse rétrospective 2020-2023
- b) Les orientations pour 2024

Focus sur les droits de mutations à titre onéreux :

La baisse des droits de mutation est liée à l'actuelle crise du logement qui affecte les acheteurs mais également les collectivités. En effet, à chaque transaction, ces dernières recouvrent les droits de mutation à titre onéreux. Or les montants perçus se sont amoindris avec la baisse des volumes de ventes.

	DMTO - Droits de mutation
2010	64 750 €
2011	105 102 €
2012	127 691 €
2013	112 396 €
2014	102 662 €
2015	82 419 €
2016	86 992 €
2017	284 897 €
2018	290 259 €
2019	185 245 €
2020	173 212 €
2021	260 522 €
2022	296 887 €
2023	234 840 €

DMTO - Droits de mutation



SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

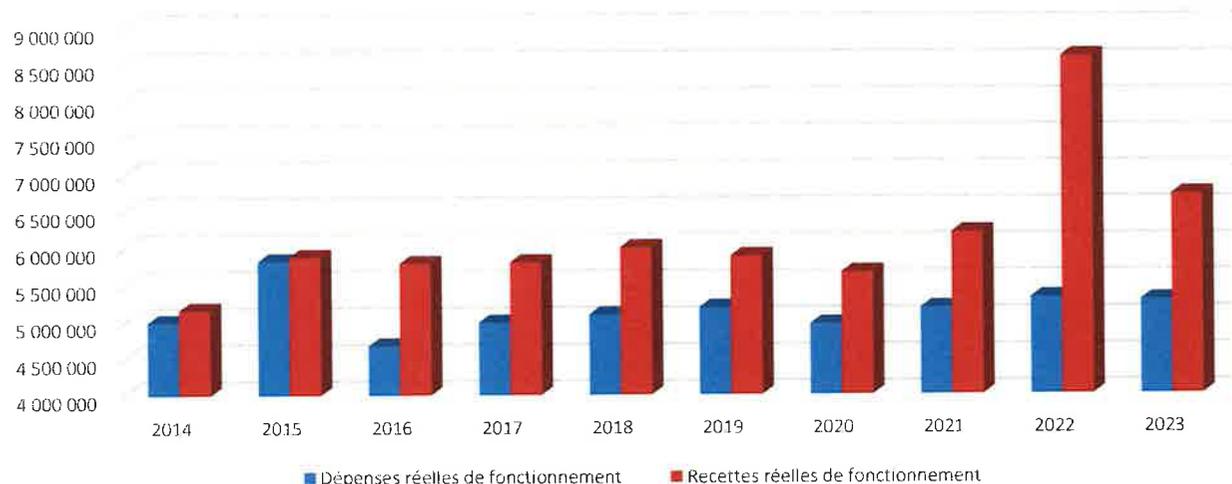
b) Les orientations pour 2024

- La maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement malgré la crise inflationniste

Pour mémoire, lors du vote du budget 2023, la section de fonctionnement est venue abonder la section d'investissement pour un montant de 633 012,45€ (affectation de résultats).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	4 991 588,73	5 821 846,54	4 672 154,36	4 988 940,53	5 091 371,71	5 187 150,17	4 959 659,73	5 179 358,52	5 315 292,26	5 277 981,13
Recettes réelles de fonctionnement	5 157 207,24	5 878 122,77	5 790 662,80	5 804 805,60	6 004 437,77	5 888 126,58	5 661 370,48	6 207 502,48	8 615 994,65	6 719 572,96

Section de fonctionnement



SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

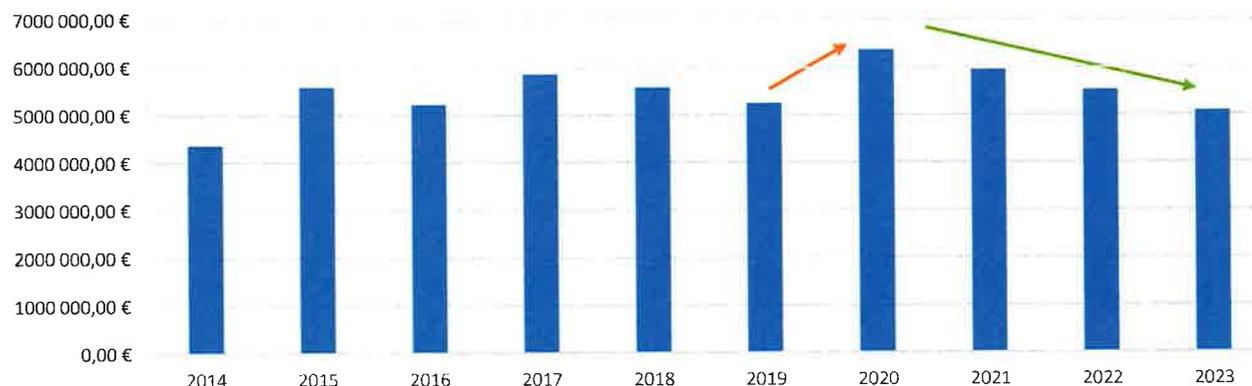
- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023
- b) Les orientations pour 2024

Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette au 31 décembre (millions €)



Pour mémoire, la commune a procédé fin 2018 à une renégociation de deux emprunts souscrits auprès du crédit agricole, permettant leur compactage et une baisse du taux d'emprunt.

Un emprunt a été contracté en mai 2020 pour un montant d'1 500 000€ auprès de la banque postale.

Au 31/12/2023, pour l'ensemble de la dette communale, le capital restant dû s'élèvera à 5 088 168,99€.

Cette dette est répartie en 10 ligne d'emprunts.

Tous les emprunts sont souscrits à taux fixe à l'exception du prêt souscrit en 2017, auprès de la caisse des dépôts et consignations, qui est indexé sur le taux du livret A.

La commune dispose d'une ligne de trésorerie de 500 000€ auprès du crédit agricole disponible jusqu'au 26/02/2024, elle n'a pas été utilisée sur l'exercice 2023.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations pour 2024

Focus sur les ressources humaines

Evolution des dépenses de personnel en euros entre 2020 et 2023

Années	2020	2021	2022	2023
Masse salariale	2 182 683	2 141 140	2 052 192	1 980 930
Charges salariales	502 239	493 047	468 740	458 560
Charges patronales	877 629	873 535	852 524	827 564

En 2023, la masse salariale est en baisse pour la troisième année consécutive par rapport à l'année précédente à **- 3,60 %**.
Entre 2020 et 2023 la baisse s'établit à près de **-10%**.

En 2023, la masse salariale a été maîtrisée malgré :

- la double augmentation du SMIC (01/01/2023 +1,81% et 01/05/2023 +2,2%),
- revalorisation au 01/07/2023 de la valeur du point d'indice (+1,5%) et des « bas salaires » (IB 367 à 396) octroyant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaire pour certains agents,
- versement de la GIPA.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations pour 2024

Éléments de paie en €	2020	2021	2022	2023
Nouvelle bonification indiciaire	12 195	9 948	9 049	7 688
Régime indemnitaire	361 287	310 960	226 072	209 778
Heures supplémentaires	17 242	11 913	25 202	17 728
Heures complémentaires	0	1 521	2 483	170

Sur la période 2022-2023, le régime indemnitaire est en baisse de : - 7,77 %. Sur la période 2020-2023, la baisse s'établit à - 42 %.

Cette baisse est principalement liée à la mise en place du RIFSEEP :

- suspension de l'IFSE en cas d'absence,
- CIA facultatif calculé selon l'évaluation annuelle de l'agent.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Action Sociale

Reconduction de l'adhésion au CNAS pour 2024

Rappel des conditions d'éligibilité :

- les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires bénéficiaires des prestations d'actions sociales dès leur entrée au sein de la collectivité ;
- les contractuels avec une condition d'ancienneté.

En ce qui concerne les contractuels, à temps complets ou à temps partiels, l'ancienneté requise pour pouvoir bénéficier des prestations sociales sera de six mois pleins après la signature du contrat d'embauche.

Les contractuels auront accès à l'ensemble de l'offre d'action sociale, au même titre que les agents titulaires.

L'accès à ces prestations sociales cessera à la date de la fin de leurs contrats de travail.

Le coût annuel par agent bénéficiaire est de 212 euros.

Coût du CNAS en 2023 : 212 x 73 agents = 15 476€

Le CNAS a versé 11 117,37€ de prestations aux agents de la collectivité (hors prestations de Noël)

Protection sociale complémentaire

En 2023, les agents de la Commune ont bénéficié en outre d'une participation de la collectivité au financement :

- d'une mutuelle santé labellisée pour un montant total de 7 284,87 €, 35 agents ont bénéficié de cette participation,
- d'une assurance prévoyance pour un montant total de 8 200,63€, 42 agents ont bénéficié de cette participation.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations pour 2024

Action Sociale

Temps de travail

Le temps de travail des agents est conforme à la loi de transformation de la fonction publique territoriale du 6 août 2019.

Les services communaux fonctionnent sur la base de 1607 heures de travail par an.

Chantiers : en faveur de l'amélioration des locaux, qualité de vie au travail

- Sécurisation hall entrée mairie
- Campagne de climatisation du groupe scolaire
- Climatisation du poste de Police municipale
- Réhabilitation de la cuisine du Pôle Technique et Environnement

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations pour 2024

Absentéisme entre 2020 et 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre jours absence	4104	2488	2723	2570

On note une baisse de l'absentéisme sur la période 2020 – 2023 de près de - 37 %.

En 2023, 2570 jours d'absence représentent 7 agents absents toute l'année.

Pour mémoire, en 2020 tous les jours de toute l'année plus de 11 agents étaient absents.

Face au coût que représentait la cotisation, la Commune a fait une fois de plus le choix contraint de ne pas couvrir le risque « maladie ordinaire » dans le cadre de son nouveau contrat d'assurance. Elle est encore son propre assureur sur ce risque.

En 2023, 1460 jours d'arrêt maladie n'ont fait l'objet d'aucune prise en charge, et certaines de ces absences ont dû faire l'objet de remplacements.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

- a) Situation nationale
- b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations pour 2024

La poursuite du programme d'investissement

En 2023, la ville a poursuivi sa gestion du patrimoine avec la mise à jour de l'actif, le recensement de ces biens et les cessions immobilières et mobilières dues à son recensement. Elle aura mandaté pour près de 1 475 000€ de Travaux, matériels et études dont principalement :

GRUPE SCOLAIRE :

- Travaux économie d'énergie, (4 700€)
- Poursuite des travaux de climatisation (7 000€)
- Travaux cour récréative (19 800€)
- Matériels et mobiliers (4 500€)

Total : 36 000€

VIDEOPROTECTION :

- Réparation caméra (12 700€)
- Extension de caméras (12 300€)

Total : 25 000€

VOIRIE :

- Travaux parking route de Sérignan (55 000€)
- Terrassement des containers parking Rouvier (3000€)
- Dissimulation de câble place de la liberté (4 000€)
- Etudes + travaux rue Vernhes (12 800€)
- Etudes pour marché à bon de commande voirie 2023/2027 (13 800€)
- Marché à bon de commande de voirie 2023/2027 (232 400€)
- Remplacement pompe pluvial les Vernets (36 000€)
- Extension de réseau ENEDIS (5 000€)
- Bornes fixe pour distribution d'énergie place Samuel PATY (5 000€)
- Bornes de marché place Michel Solans (14 000€)
- Balises anti stationnement (1 000€)

Total : 382 000€

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

DIVERS MATERIELS POUR LES SERVICES

- Informatique, outillage, mobilier, électroménager

Total : 75 000€

POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- Acquisition Epareuse (163 920€)

- Remorque pour minipelle (7 000€)

- 3 bennes Ampliroll (14 000€)

- 1 vélo Fixie (215€)

- Triporteurs (9 084€)

- Matériels, outillages et mobiliers (27 500€)

Total : 221 719€

BATIMENTS COMMUNAUX

- Poursuite des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville hall d'accueil (5 500€)

- Travaux dans divers bâtiments communaux (éclairage LED, compteurs divisionnaires, menuiseries extérieures, clim, rideaux salle des fêtes, portail local inondation) (29 000€)

- Travaux Algeco WC-Cuisine service technique (1 500€)

- Climatisation poste de police municipale + dalles LED (20 000€)

- Travaux façade + Plafond préau + climatisation EHPAD (64 473€)

Total : 120 473€

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

ZAC ET ETUDES URBAINES

- Etudes urbaines ZAC (La Montagnette, Pech Auriol, La Claudery, Pole Sportif) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Total : 328 000€

EMBELLISSEMENT VILLAGE

- Mobilier urbain, décoration voirie, éclairage du patrimoine, espace fraîcheur,

Total : 85 000€

POLE SOCIAL

- Etudes architecte

Total : 10 000€

AQUISITION DE TERRAINS/IMMEUBLES

- Terrain route de Sérignan (40 000€)

- 1^{er} versement terrain chemin saint Michel (100 000€)

Total : 140 000€

SIGNALISATION SECURITE ET ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE ET LED

Total : 50 000€

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les restes à réaliser pour ces différentes opérations de 2023 sont intégrés automatiquement au projet de budget 2024 (soit **710 166,09€**)

Ils concernent les opérations suivantes :

-Vidéo protection

-Travaux rue Vernhes

-Achat d'un polybenne pour le PTE

-Eclairage public Solaire et LED

-Mobilier urbain

-Etudes Pôle social

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les orientations budgétaires 2024

→ Maitrise des charges de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme,

→ Fonds de concours de l'agglomération Béziers Méditerranée plafonné à 250 000€ par an,

→ Choix d'une fiscalité modérée et de stabilité des taux de la fiscalité communale,

→ Subvention d'équilibre au CCAS maintenue (565 000€ pour le budget principal du CCAS dont 135 000€ pour son budget annexe ALSH),

→ Prise en compte de la crise inflationniste et de la crise énergétique,

→ Analyse de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations (Mise en application de la charte de la vie associative votée en 2023),

→ Poursuite du programme d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services aux administrés,

→ Recherche de financements extérieurs,

→ Désendettement de la commune.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les orientations budgétaires 2024

En matière de RH

→ Continuer les actions en faveur de la réduction de l'absentéisme (accompagnement en matière d'hygiène et de sécurité, entretien d'accompagnement à la reprise),

→ Collaboration active avec la médecine préventive,

→ Poursuite du plan prévisionnel des départs en retraite jusqu'en 2028,

→ Reconduction de l'adhésion de la collectivité au CNAS,

→ Maitrise de la masse salariale,

→ Continuer les opérations en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les orientations budgétaires 2024

En matière d'investissement, les principaux projets porteront notamment sur :

→ La poursuite de l'aménagement des écoles et du restaurant scolaire,

→ La poursuite de la sécurisation et des travaux en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments communaux,

→ Extension et réparation vidéoprotection,

→ Travaux rue vernhes,

→ Travaux de voirie (Marché à bon de commande),

→ L'acquisition d'immeubles et de terrains,

→ La poursuite des études de Zac et études urbaines,

SOMMAIRE

Préambule

I- Le budget principal M57

A- Le contexte économique

a) Situation nationale

b) Loi de Finances pour 2024

B- Les orientations budgétaires

a) Analyse rétrospective 2020-2023

b) Les orientations pour 2024

Les orientations budgétaires

2024

→ Travaux pôle social,

→ L'acquisition de matériels pour les services, notamment le matériel informatique lié à la sortie de la mutualisation avec l'Agglomération Béziers Méditerranée

→ L'embellissement du village (éclairage public LED et solaire, signalisation voirie...),

→ La poursuite de travaux à l'EHPAD Les Jardins du Canalet.

L'année 2024 verra la poursuite d'un ambitieux programme de travaux porté par l'équipe municipale lié à des besoins structurels importants sur le territoire de la commune en matière d'environnement, de cadre de vie et de préservation de notre patrimoine.

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation du Plan Pluriannuel d'investissement.